



HAL
open science

**Des morts qui font désordre. L'émotion suscitée par
l'évacuation forcée de tombes dans la campagne
périurbaine du Henan (Chine).**

Béatrice David

► **To cite this version:**

Béatrice David. Des morts qui font désordre. L'émotion suscitée par l'évacuation forcée de tombes dans la campagne périurbaine du Henan (Chine).. Anne Caiozzo (ed.). Mythes, rites et émotions: les funérailles le long de la route de la soie, Honoré Champion, 2016. hal-01326550

HAL Id: hal-01326550

<https://hal.science/hal-01326550>

Submitted on 3 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Des morts qui font désordre. L'émotion suscitée par l'évacuation de tombes dans la campagne périurbaine du Henan (Chine)

Béatrice David*

in A. Caiozzo (éd.), *Mythes, rites et émotions : les funérailles le long de la route de la soie*, Actes du colloque 8 et 9 mars 2013, Paris-Diderot, 2016, Paris, Honoré Champion.

Introduction. Du désordre ?

Dans le passé le qualificatif « *luan* »¹, qui exprime la notion chinoise du désordre, s'appliquait pour désigner les funérailles sauvages (*luanjang*) des défunts qui, tels les enfants morts en bas âge, n'avaient pas qualité à recevoir le traitement funéraire réservé aux ancêtres¹. Dans le langage de l'Etat chinois moderne le « désordre » qualifie les pratiques qui contreviennent à la nouvelle norme élaborée dans le cadre de la réforme funéraire entreprise au début des années 1950 par le gouvernement de la République populaire² dans le but d'éradiquer des « mauvaises coutumes » tenues pour l'expression de « superstitions héritées de la société féodale³. » Le modèle canonisé par les gestionnaires de l'Etat moderne impose la crémation et interdit l'inhumation des restes des défunts en dehors des cimetières aménagés à la périphérie des villes. Des arguments économistes parés de notions hygiénistes sont également invoqués : les morts inhumés occupent des espaces précieux à la survie alimentaire des vivants. La crémation, en annulant l'usage de bois pour la fabrication des cercueils, est présentée comme une mesure à portée écologique, de préservation des espaces boisés.

Jusqu'aux années 1990, cette réforme avait largement épargné les campagnes. La crémation, généralisée en ville, y fut longtemps ignorée. Les morts continuèrent à être inhumés dans les espaces qui leur sont traditionnellement réservés, à l'écart de l'aire d'habitation concentrée du village, dans des espaces non propices aux activités agricoles ou bien, comme

* Maître de conférences en anthropologie, LEGS UMR 8238/COMUE Paris Lumières, Université Paris 8.

¹ Dans les villages du delta de la rivière des Perles dans la province méridionale du Guangdong, les dépouilles des enfants morts en bas âge étaient abandonnées dans la nature pour être livrées aux bêtes sauvages, ou bien ensevelies sommairement, sans cercueil. Cf. B. DAVID, « L'évacuation des sites funéraires villageois », *Perspectives chinoises*, 34 (1996), p. 30-37.

² B. DAVID, *ibid* ; M.K. WHYTE, « Death in the People's Republic of China », in *Death Ritual in Late Imperial and Modern China*, Berkeley, Cal., University of California Press, 1988, p. 289-316. Pour une vue d'ensemble de l'histoire, longue d'un siècle, de réformes funéraires en Chine, voir V. GOSSAERT & L. FANG, « Les réformes funéraires et la politique religieuse de l'Etat chinois, 1900-2008 », *Archives des Sciences sociales des Religions*, 144 (2008), p. 51-73.

³ Contrairement à « *fengsu* » (mœurs et usages populaires), qui est une catégorie usuelle de l'administration de la Chine impériale, le mot *mixin*, qui sert d'équivalent à la catégorie occidentale de « superstition », est un des nombreux néologismes importés du Japon au tournant du XIX^e et du XX^e siècle par les premiers modernisateurs chinois.

c'est plus le cas dans les régions des plaines centrales, en bordure des parcelles encore peu livrées à l'agriculture mécanique, ou des petits bois à l'orée du village⁴. Même sous une forme rituelle simplifiée en raison notamment de l'interdiction des rituels religieux conduits par des officiants taoïstes ou bouddhistes, et de l'interdiction des dépenses ostentatoires pendant les décennies d'organisation collectiviste de la société rurale, les villageois purent garantir à leurs morts le traitement funéraire conforme aux prescriptions du modèle canonique néo-confucéen qui veut que « les défunts ne trouvent la paix qu'inhumés » (*rutu wei an*⁵.)

Les forces de l'urbanisation qui ont remodelé les campagnes périurbaines des régions côtières, les premières touchées par les mutations économiques initiées au début des années 1980, atteignent à l'aube de ce siècle nouveau les régions intérieures de la Chine. Dans les villages enclavés ou absorbés par l'extension urbaine des plaines de la province du Henan en Chine centrale, la réforme funéraire est désormais d'actualité qui impose la crémation et déplace ce lieu de la mémoire des morts qu'est la tombe dans de nouveaux cimetières.

Le regard que pose l'Etat sur le paysage esquissé par les pratiques villageoises leur dénie leur logique rituelle et symbolique, et les condamne comme vestige et expression d'un attachement irrationnel à des coutumes d'un autre âge. Le déplacement des anciennes tombes est une opération délicate, chargée d'émotions⁶. Dans une étude précédente menée à partir de travaux de terrain en Chine du sud au milieu des années 1990, nous avons montré que l'attachement des villageois à la préservation de leurs sites funéraires était lié notamment à la fonction qu'assurent ces lieux sacrés où se matérialise la continuité de la relation des vivants avec leurs morts, comme lieu d'enracinement et d'identification. En gardant ses morts au village le groupe local continue d'y inscrire sa durabilité⁷. L'application de la réforme funéraire dans des localités agricoles de la Chine centrale nous conduit à poursuivre cette réflexion sur les faits funéraires en examinant plus particulièrement les réactions et les débats qu'a soulevé dans les

4 B. DAVID, *ibid.* Le lieu de sépulture est nettement séparé de l'espace des vivants, particulièrement les sépultures qui accueillent les « nouveaux morts », auxquelles s'attachent encore la souillure des composantes périssables (chair, considérée en contexte patrilinéaire comme la contribution féminine de l'être), et encore hantée par l'âme « corporelle » du défunt.

5. Les rituels standardisés du cycle de vie (funérailles et mariage) et du culte des ancêtres, sont un des éléments-clés de cette forme d'« orthopraxie rituelle » (pratique rituelle correcte) qui exaltait les valeurs centrales de l'idéologie néo-confucéenne et le respect de la hiérarchie familiale sur laquelle repose l'ordre social. Essentiellement ritualiste, l'action de l'État impérial intervient moins au niveau des représentations (dogme) qu'au niveau de l'observation de la pratique correcte, ou orthopraxie, voir J. L. WATSON, « The structure of Chinese funerary rites : Elementary forms, ritual sequences, and the primacy of performance », in *Death Ritual in Late Imperial and Modern China*, Berkeley, Cal., University of California Press, 1988, p. 3-19.

6. Sur le déplacement de villages et de temples, voir J. JING, *The Temple of Memories. History, Power, and Morality*, Stanford University Press, 1996. Plus récents, les travaux de Katiana Le Mentec sur l'immersion des temples lors de la construction du Barrage des trois gorges, K. LE MENTEC, « Le Barrage des Trois gorges : les cultes et le patrimoine au cœur des enjeux. Etude sur les vestiges culturels et la religion populaire dans le district de Yungang (Chongqing), *Perspectives chinoises*, (94), 2006, p. 2-12.

7. B. DAVID, *ibid.*

forums de discussion sur internet sa mise en œuvre forcée.

En mars 2012 un arrêté de la préfecture de Zhoukou dans le Henan ordonne l'évacuation de la totalité des tombes réparties sur les terres agricoles des villages de cette zone d'extension urbaine en développement⁸. Soit un total de quelque 3 millions de tombes qui occuperaient près de 2333 ha (35 000 mu) de terres agricoles⁹. L'objectif est de réaliser 30 % du programme d'évacuation avant la fin de l'année en cours, 40 % l'année suivante. La campagne doit être achevée à la fin 2014, conformément aux directives de la province. L'objectif déclaré est de « remettre en culture » (*pingfen fugeng*) des terres arables occupées illégalement.

Ce programme d'évacuation des tombes n'a rien d'exceptionnel, mais il prend place dans le contexte social et politique en recomposition d'une société chinoise traversée en ces années 2010 par les forces croissantes d'une contestation sociale qui touche à tous les domaines de la vie¹⁰. La vague d'indignation sur les réseaux sociaux qu'engendra la diffusion en automne 2012 des images de la démolition forcée des sépultures qui n'avaient pas été déplacées par les familles, participe de cette montée en puissance de mouvements sociaux contre un exercice abusif du pouvoir, particulièrement à son échelle locale¹¹.

1 La mise en œuvre de la réforme. La force de l'exemple

Malgré une réglementation provinciale qui impose depuis 1999 l'application de la réforme funéraire dans les districts ruraux du Henan, les prescriptions funéraires n'y sont guère suivies. Dans ce pays plat avec peu de collines et de friches où installer la « demeure de l'ombre/yin », *yinzai*, les sépultures semblent se fondre dans la verdure des champs agricoles au printemps. Près de la tombe, des thuyas, *baishu*, composent un petit bois « géomantique », *fengshui lin*, doté d'un pouvoir de protection. Ce sont aussi des bosquets de sophora, *huaishu*, qui apportent leur ombre protectrice et mémorielle dans ces régions où nombreux groupes de filiation patrilinéaire affirment descendre d'un ancêtre déplacé au début des Ming d'une localité du Shanxi où s'élevait un grand sophora. Les sépultures les plus récentes forment un simple

8. Le Henan, avec plus de 100 millions d'habitants, est la troisième province la plus peuplée de Chine. D'une superficie de 11, 960 km², la préfecture de Zhoukou est située au sud-est de la province. Le dernier recensement de 2110 relève près de 8 millions d'habitants : 44,4 % d' « urbains » et 57,6 % de « ruraux », Bureau National des Statistiques de Chine, http://www.stats.gov.cn/tjsj/tjgb/rkpcgb/dfrkpcgb/201202/t20120228_30389.html, consulté en janvier 2014.

9 « Le chahut sur le net ne va pas arrêter le programme d'évacuation des tombes pour la remise en culture des terres agricoles » (*Pingfen fugeng bu hui yin wangshang chaonao er tingzhi*), *Fazhi ribao* (Legal Daily), 22 novembre 2012, consulté le 21 janvier 2013 (<http://epaper.legaldaily.com.cn/fzrb/content/20121122/Article04002GN.htm>)

10 I. THIREAU et L.S. HU, *Les ruses de la démocratie. Protester en Chine*, Paris, Seuil, 2010.

11 Les données recueillies pour l'étude présente proviennent des textes saisis dans le paysage fluide d'une blogosphère chinoise féconde, et des articles de la presse chinoise consultés sur l'internet. Sur les pratiques funéraires en Chine centrale, on apportera les observations provenant de nos récentes enquêtes de terrain dans une préfecture proche de Zhoukou, à Nanyang.

monticule de terre à la tête duquel est plantée une stèle en pierre ou en bois. Les tombes collectives plus anciennes sont surmontées d'une structure en brique qui abrite la stèle portant le nom de trois générations d'ancêtres en ligne patrilinéaire, et s'il s'agit d'une tombe lignagère, le nom de son fondateur et de son lieu d'origine.

Le principe de séparation des vivants et des vivants sous-tend la localisation du site funéraire en dehors des espaces réservés l'un aux habitations, l'autre aux activités agricoles. Cette différenciation était, et l'est encore, rigoureusement marquée en Chine du sud où se pratiquait encore à la moitié du siècle dernier, la double inhumation des morts destinés au rang d'ancêtres. La présence d'espaces impropres à la culture (collines, friches sablonneuses) favorise la séparation entre les espaces réservés aux morts et aux vivants. L'agriculture en rizières inondées de la Chine méridionale exclut de surcroît leur usage funéraire¹². L'occupation funéraire des espaces agricoles dans les régions de la Chine centrale déroge de prime abord à ce principe de séparation. L'extension du territoire agricole au cours des dernières décennies a considérablement réduit les espaces funéraires et rapproché les tombes des espaces agricoles, jusqu'à les y intégrer.

L'enquête du Xinjingbao au village de Zhuji. La réminiscence des campagnes de la période collectiviste

La préfecture de Zhoukou n'est pas la seule à appliquer les directives de la province, mais sa mise en œuvre coercitive dans le district de Shangshui¹³ où est lancée en mai 2012 la première phase d'évacuation, suscite rapidement des échos jusqu'à la capitale. En juillet, un journaliste du *Xinjingbao* (*Beijing News*) se rend sur place pour y mener une enquête. Le reportage publié le 18 juillet dans le *Xinjingbao* y décrit une campagne menée tambours battants et à marche forcée par un cadre du parti bien décidé à honorer la mission que lui ont confiée ses supérieurs en choisissant sa juridiction comme site pilote¹⁴.

Le choix du district de Shangshui au sud-ouest de la Préfecture n'est sans doute pas étranger à la personnalité et la réputation du secrétaire du comité de parti du village de Zhuti au

12 DAVID B, *ibid*.

13 Shangshui est un des 8 districts, *xian*, de la préfecture de Zhoukou. D'une superficie de 1270 km², le district de Shangshui compte un total de 522 villages répartis à l'intérieur de 11 *xiang* (canton) et 9 *zhen* (bourg.) D'après les statistiques du site officiel de la municipalité du district, la population s'élève à 1,2 millions d'habitants : 1,12 sont recensés dans la catégorie « paysan » qui inclut les familles dont les revenus proviennent principalement d'activités agricoles. <http://www.shangshui.gov.cn/ssgl/ssgk/> consulté en janvier 2014.

14 Reportage de Meng Xiangchao publié le 18 juillet 2012 d'une enquête effectuée dans le district de Shangshui, « Henan Zhoukou shidian pingfen fugeng diaocha » (Enquête sur le site pilote du programme d'évacuation des tombes de la Préfecture de Zhoukou, Henan), *Xinjingbao*, édition en ligne http://epaper.bjnews.com.cn/html/2012-07/18/content_357530.htm?div=-1, consulté en janvier 2013.

commande de l'opération¹⁵. Cet ancien militaire va se distinguer, d'abord en imposant la réforme à son propre famille, et conduire dans les villages alentours, une campagne de propagande qui évoque les grandes campagnes de l'époque collectiviste¹⁶. Des critiques sur les forums sur l'internet à partir d'octobre n'hésitent pas d'ailleurs à les comparer aux chantiers du Grand bond en avant et aux grandes assemblées de la Révolution culturelle.

Convaincus des bienfaits idéologiques d'une réforme funéraire qui combat « l'un des pires maux de la Chine depuis des millénaires », les dirigeants locaux en soulignent l'importance économique. Ils ne contestent pas que la superficie de terres arables remises en culture après l'évacuation des tombes est relativement faible. Le district de Shangshui (130 000 mu, env ca. 8658 ha) n'y gagnera guère tout au plus que 5000 ou 6000 mu (entre 330 et 400 ha). Mais ces sépultures au milieu des champs gêneraient la mécanisation d'une agriculture dont la modernisation doit contribuer au développement économique d'une région agricole à propos de laquelle le secrétaire du parti de Zhuti rappelle qu'elle n'a pas les atouts des régions côtières.

Fort de cette conviction, le secrétaire du parti Zhu Wei endosse le rôle modèle tenu par les hauts dignitaires du Parti communiste chinois aux premières heures de la réforme funéraire au début des années 1950. La propagande rappelle à l'envie que Zhou Enlai, ancien Premier ministre et compagnon de route de Mao Zedong, fut un des premiers à donner l'exemple. Inspiré par cet héritage, Zhu Wei attend des cadres du gouvernement, des membres du parti et des enseignants qu'ils montrent l'exemple aux autres villageois. Les premiers sont menacés de perdre leur emploi, les seconds de leur enseignement, et les derniers de perdre leur carte du parti¹⁷.

Une nouvelle enquête du *Xinjinbao* en octobre 2012, alors que la campagne bat son plein dans plusieurs districts de la préfecture, confirme les pressions officielles exercées sur les cadres de l'administration et les membres du parti pour les engager à « prendre les devants », *daitou*.

L'ordonnance des travaux de nivellement en date du 12 octobre émise par le district de Fugou donne aux cadres de tous les échelons entre 7 et 15 jours pour déplacer leurs tombes familiales. Ils ne pourront retrouver leurs fonctions qu'à condition de montrer une attestation signée des dirigeants du village et du district. Quiconque contreviendra à ces directives fera l'objet de sanctions disciplinaires. Des mesures d'incitation financière sont adoptées : les 3 premiers bourgs et cantons (*zhen* et *xiang*) qui auront réalisé le programme d'évacuation recevront du district 300

15 Le village de Zhuji est un des 23 regroupements de villages (*xingzhengcun*) du bourg de Lianti.

16 Ces compléments biographiques proviennent de l'article « Ji Zhoukou Shangshuixian Lianjizhen Zhuji xingzhengcun dangzhibu shuji Zhu Wei » (Sur Zhu Wei, secrétaire du comité de parti du village de Zhuji, bourg de Lianji, district de Shangshui, Préfecture de Zhoukou), publié le 28 juillet 2011 dans le quotidien de la province du Henan, *Henan ribao*, et diffusé le 23 septembre 2013 sur le site *Yinxiang Henan* (Impressions du Henan),

<http://yxhn.com> consulté le 11 janvier 2012.

17 *Xinjingbao*, 18 juillet 2012.

000 yuan, et seront élevés au rang de « bourg/canton de première classe », *yilei zhi xiang*. Aux 15 suivants seront attribués entre 100 000 et 200 000 yuan (entre 12 000 et 23 500 euros.) En revanche, les budgets des bourgs et des cantons aux moindres résultats seront réduits de 1000 yuan ([env.ca](#): 118 euros) par tombe non déplacée. Les cadres qui auront obtenu de bons résultats recevront 500 points à leur évaluation annuelle, et les meilleurs seront promus. Enfin, ceux qui n'auront déployé aucun effort pourront être déçus de leurs récompenses antérieures, dégradés voire « exposés publiquement à la télévision »¹⁸.

Au commandement de la première phase du programme dans le district de Shangshui, le secrétaire du parti du village de Zhuti ne faillit pas à son devoir.

En mai il réunit les membres de son lignage afin de les encourager à donner l'exemple aux autres familles du village. Il essuie d'entrée les insultes d'un oncle âgé qui l'accuse de déroger à la piété filiale (*bu zhong bu xiao*), et d'être trop porté par son ambition politique (*guanmi*). Manquer à la pitié filiale est susceptible d'exposer les vivants à la punition des ancêtres. Des parents expriment leur crainte que leurs enfants, privés de la protection de leurs ancêtres, échouent à leurs examens. La famille n'est toujours pas arrivée à un accord après deux réunions. A la fin du mois de mai, contre l'avis de la famille déchirée, le secrétaire du parti engage les travaux d'évacuation des 28 tombes familiales¹⁹.

Pour chaque tombe déplacée, le district doit verser une compensation de 200 yuan, 150 revenant au propriétaire de la tombe, et 50 à la personne qui « possède » le lopin de terre. Une subvention allant entre 300 et 500 yuan est également prévue pour la réinstallation dans les nouveaux cimetières. Enfin, les personnes recensées dans le district sont exonérées des frais de crémation élevés à quelque 600 yuan. Mais ces compensations financières ne suffisent pas à vaincre les réticences des villageois. A la fin du mois de mai, le comité du village les informe qu'ils n'ont plus qu'un jour pour déplacer volontairement leurs tombes familiales. Après cette date, elles seront rasées. La menace est convaincante : en l'espace d'une journée les 1043 tombes du village sont évacuées sans l'intervention du bulldozer qui reste stationné dans le village. Devancer le passage des machines d'excavation évite la perte irrémédiable de la sépulture, et autorise les précautions rituelles que requiert leur déplacement, l'offrande d'encens et de papiers en étant la plus simple expression. La ritualisation contribue à la gestion de la douleur des vivants d'être contraints à commettre un acte ressenti comme un manque de respect.

La poursuite du programme d'évacuation dans les villages alentours se déroule dans une

18 « Henan, Zhoukou laodangyuan daitou pingfen, mupei yasi liangming qinren » (Un vieux membre du Parti donne l'exemple et évacue les tombes à Zhoukou, province du Henan. Deux parents sont écrasés par la stèle tombale), *Xinjingbao*, 23 novembre 2012.

19 *Xinjingbao*, 18 juillet 2012.

atmosphère qui évoque les campagnes de propagande de la période collectiviste. Les écoles primaires sont mobilisées, les villageois convoqués à des assemblées et des projections de films de propagande. Une armada de 65 véhicules de propagande sillonnent les villages, à grands renforts de haut-parleurs et de distribution de pamphlets, suivis, témoigne un villageois, des bulldozers et autres engins d'excavation. Début juillet, plus de 20 000 tombes ont été supprimées sur un rayon expérimental de 20,5 km. Les autorités du district ont bon espoir d'achever le programme d'évacuation d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

Les champs dégagés sont immédiatementensemencés de manière à dissimuler l'emplacement des anciennes tombes. Mais les défunts déplacés ne sont pas tous réinstallés dans les nouveaux sites funéraires collectifs mis à la disposition des villageois. Le journaliste du *Xinjinbao* est surpris par la présence en bordure des champs nivelés, de cercueils que les familles répugnent à installer dans les nouveaux cimetières. A l'émotion exprimée par le déplacement des tombes s'ajoute l'inquiétude de ne pas leur procurer une sépulture adéquate.

Le drame qui endeuille en octobre une famille d'un village de la commune de Lianji révèle la force de l'attachement à la stèle tombale.

En octobre 2011, alors que la campagne bat son plein dans plusieurs districts de la préfecture, le drame s'abat sur deux familles d'un village de Lianji. Zhang Fang, un vieux membre du Parti âgé de 70 ans, affirme ne pas avoir une opinion tranchée sur la réforme funéraire. Sa qualité de membre du parti l'oblige à déplacer les cercueils des membres de sa famille pour « montrer l'exemple », *daitou*. Le temps presse. Il ne dispose que de trois jours. Les cercueils sont exhumés, mais le vieux chef de famille décide de ne pas déplacer la stèle tombale. Il estime en effet qu'elle n'occupe guère de place et que les familles doivent conserver un site où accomplir les rites d'offrandes. A contre cœur, il dut se résoudre à la déplacer, mais lors d'une pause, la stèle déstabilisée par les travaux de terrassement s'effondre, tuant sur le coup sa bru venue apporter des boissons, et son beau-frère.

Le lendemain du drame, la famille en deuil se rend au chef-lieu du district et expose les corps des deux défunts devant le bâtiment du gouvernement. Les 12 personnes présentes sont emmenées par les agents de la sécurité. Elles sont relâchées au bout de 24 heures, mais le mari et une parente de l'une des victimes sont conduits au centre de rétention dans un autre district. Le veuf aurait accepté les 220 000 yuans de compensations proposés par les autorités du district, et se serait engagé à ne pas déposer plainte. Au bureau de la commune du village on affirme ne rien savoir de ces plaintes et des compensations versées²⁰.

²⁰ *Xinjingbao*, 23 novembre 2012.

Les nouveaux cimetières

L'application de la réforme funéraire impose de créer des sites collectifs où les restes des défunts, obligatoirement incinérés, pourront être inhumés, dans des petites tombes d'une superficie maximale d'un mètre carré. Entre mars et juin, le district de Shangshui a créé 350 cimetières dont les autorités locales garantissent l'implantation favorable selon les calculs de la géomancie chinoise.

La crainte d'un mauvais *fengshui* susceptible de nuire à la quiétude des morts et au bonheur des morts n'épargne pas les membres du parti. Un collègue du secrétaire du parti de Zhuji lui confia sa crainte de perdre son poste au cas où les tombes familiales ne disposeraient pas d'un site propice. Confiant, son interlocuteur lui répondit que le *fengshui* du nouveau cimetière, à la confluence de 3 cours d'eau, est excellent (litt. un terrain riche, *baodi*.²¹)

Que cette qualité symbolique des sites soit mise en avant et garantie nominalement confirme la place que conserve la géomancie dans la société chinoise contemporaine, une place que lui assure d'autre part sa valorisation croissante, dans le contexte urbain et mondialisé, au rang de ces pratiques culturelles vecteur d'une identité culturelle chinoise²².

Les nouveaux cimetières sont de simples terrains prélevés des espaces agricoles des villages. Les agriculteurs qui en détiennent le droit d'usage (contrat d'exploitation) les ont cédés moyennant un loyer annuel au comité de village, ou bien en ont été expropriés. Le témoignage suivant relate les difficultés rencontrées par le comité d'un village proche de Zhuti pour acquérir le terrain de son nouveau cimetière.

Les 4 familles qui avaient accepté de louer leurs champs pour un loyer annuel de 1000 yuans (118 euros) se rétractèrent par la suite. Une cinquième finit par accepter de leur louer 4 mu, et le comité du village dut dépenser plus de 1000 yuans pour les services d'un maître de *fengshui*. Ensuite on fit venir un chargement de jeunes thuyas pour y planter une haie. Un simple écriteau en bois avec les caractères du mot « cimetière », *gongmu*, en marquait l'entrée. Mais les 3000 yuans (350 euros) de subventions attendues du district ne furent pas versées. Le village n'avait pas les moyens de prélever sur son budget les 4000 yuans (430 euros) pour la location annuelle du terrain, soit une somme correspondant au montant des dépenses annuelles du bureau du village. Entre temps, la famille qui avait accepté de louer son champ revint sur sa parole et le remit en culture. La haie de jeunes thuyas fut arrachée mais le fermier nie toute responsabilité²³.

21 *Xinjingbao*, 18 juillet 2012.

22 Sur la géomancie (*fengshui*), voir F. OBRINGER, « Le *fengshui*, ou la recherche d'un dragon très humain », *Diogène*, (207/3) 2004, p. 72-82 ; sur le *fengshui* des sites funéraires des villages périurbains du Guangdong, voir B. DAVID, *ibid.*

23 *Xinjingbao*, 18 juillet 2012.

Ces reportages ne sont pas une remise en cause de la réforme funéraire. La première enquête effectuée en juillet, soit deux mois après le lancement de la première phase d'évacuation, y montre surtout les défauts d'une campagne précipitée, menée tambours battants. En octobre, forte du succès obtenu dans le district pilote de Shangshui, la préfecture de Zhoukou intensifie le programme d'évacuation des tombes. La contrainte exercée indignes les internautes de plus en plus nombreux au début d'automne à réagir sur les forums de discussion sur internet.

2 Un automne d'indignation au sein des forums de discussion sur internet

Sur la dense toile des blogs et des réseaux sociaux, les réactions et les critiques se multiplient d'un bout à l'autre de la « Chine connectée », portées par une technologie électronique qui réduit jusqu'à les abolir les anciennes distances spatiales et temporelles, et dont l'usage citoyen apprend si besoin à contourner les censures²⁴.

Les forums de discussion d'octobre : « Supplique pour vivre sa mort en paix »

Sur un forum du réseau de blogs et de forums de discussion Tianya²⁵, le 13 octobre 2012, un internaute de Zhoukou réagit au reportage du *Xinjingbao* daté du 18 juillet. La réforme est moins en cause que les méthodes coercitives. Minimisant l'impact économique de la présence de tombes dans les champs arables, il souligne au contraire l'impact psychologique de ces évacuations forcées. Il appelle les autorités locales à respecter les pratiques des villageois et les met en garde contre les conséquences : « *Qui va payer pour ces conduites qui blessent le peuple ? Qui aura la responsabilité de ces actes qui font perdre confiance dans le gouvernement ?* ». Dans la discussion initiée par son billet il expose son aversion au spectacle de propagande infligé : « *Ce que je supporte encore moins ce sont ces camions de propagande et les pelleteuses qui les suivent ! Les équipes chargées de la mise en œuvre du programme font appel à des vétérans qui se croient en pleine campagne militaire quand ils affirment « qu'il faut se battre et aller au combat ! ». Est-ce ainsi que l'on agit dans une société régie par la loi ? Il s'agit d'une profonde violation. L'article [du Xinjingbao] m'a profondément déprimé. Mais à quoi joue-t-on ? Les dirigeants de la préfecture de Zhoukou devraient y réfléchir la nuit ! Quelqu'un d'autre avant moi l'a déjà dit sur ce forum. Mais les messages d'aujourd'hui*

24 Sur les réseaux sociaux chinois, voir E. SAUTEDET, « Pour en finir avec les 'technologies de la libération' : Internet, société civile et politique en Chine », *Hermès*, (55), 2009, p. 133-40 ; S. ARSENE, *Internet et politique en Chine. Les contours normatifs de la protestation*, Paris, Karthala, 2011.

25 La plate-forme du réseau Tianya (tianya.cn) a été fondée en 1999. Elle s'adresse à la communauté transnationale chinoise d'internautes (*quanqiu Huaren wang*). Elle accueille en 2013 plus de 85 millions de comptes (présentation de la plate-forme consultée en ligne le 12 janvier 2014.)

m'inquiètent. La préfecture de Zhoukou a clairement l'intention de continuer son programme d'évacuation des tombes²⁶. »

Les clichés photographiques de bulldozers et de pelleteuses écrasant les monticules et arrachant les stèles tombales nourrissent l'émotion²⁷. Des internautes ne cachent pas la complexité des sentiments que leur inspire les démolitions en cours à Zhoukou. *« J'ai beau avoir reçu une éducation moderne durant des années, je ne peux pour autant admettre que l'on envoie des gens démolir les tombes des nos ancêtres. Les tombes du pays natal sont nos ports d'attache spirituels, nos racines. Sans elles où vont se loger nos souvenirs ? (...) Aujourd'hui nous devons déjà faire face aux prix élevés pour nous loger. Voilà que maintenant on aplanit les tombes des ancêtres, les vivants ont du mal à se loger, alors les morts aussi²⁸ ? »*

Ces nombreuses réponses et réactions donnent libre expression à tout un ensemble de griefs contre les abus des fonctionnaires locaux (expropriations de terres, destructions de maisons, de temples des ancêtres.), les prix de l'immobilier en ville. La supplique « de nous laisser vivre notre mort en paix » adressée par un homme sans doute émigré en ville, au pseudonyme évocateur de « Ah Q, le paysan en pleurs Ah-Q », *lei nongmin* Ah Q, est chargée de colère²⁹. Son long message est une plainte sur le sort des migrants ruraux installés en ville, il y exprime leur douleur de devoir laisser derrière eux leurs enfants, de les confier à leurs grands-parents âgés. Aux premiers ils ne peuvent donner tout leur amour parental, aux seconds les soins dus aux parents âgés». L'évacuation forcée des tombes apparaît comme un ultime coup porté : *« A tout cela nous nous sommes habitués. Nous avons accepté la politique de l'enfant unique, de toute manière nous n'avons pas les moyens d'en nourrir plus. Mais voilà qu'aujourd'hui on nous demande de raser nos tombes ! Toutes ces peines endurées pendant que d'autres deviennent cadres et s'enrichissent (...) Même dans le passé détruire les tombes était considéré un acte vil et immoral, alors pourquoi dans notre grande patrie socialiste faut il détruire les lieux où nous les gens de la campagne nous pleurons et accomplissons nos rites d'offrandes ! Nous nous donnons déjà assez de mal pour vivre, alors nous vous supplions de ne pas, en plus, nous empêcher de vivre notre mort en paix³⁰ ! »*

²⁶ Billet publié le 13 octobre d'un internaute [résident dans l'de](#) la préfecture de Zhoukou, sous le pseudonyme de Fengsheng shuiqi nafu, *Tianya zatan*, bbs.tianya.cn/post-free2815846-1.shtml, consulté le 12 janvier 2013.

²⁷ Voir article du blog du Phénix Sima Dang, Fenghuang Sima dang, auteur du « journal de blog du Phénix », *fenghuang bobao*, qui affiche pour devise : « le journal qui commence avec vous », *you ni kaishi*. <http://blog.ifeng.com/article/21289497.html>.

²⁸ Message de « gxnun » (jeune femme de 24 ans, réside à Shenzhen dans le Guangdong) du 19 octobre 2012 sur la plate-forme Tianya, bbs.tianya.cn/post-free-2828944-1.shtml.

²⁹ Ah Q est le nom du personnage de la célèbre nouvelle de l'écrivain Lu Xun (1881-1936) « L'histoire véritable de Ah Q (*Ah Q de zhengzhuan*). Ce personnage littéraire incarne depuis dans le langage courant un peuple chinois déchiré entre servilité, candeur et arrogance auto-destructrices.

³⁰ Message de Lei nongmin A Q, le 21 octobre 2012 en réponse au message du 19 octobre de « gxnun », *tianya zatan*, *ibid*.

La vague de protestations s'intensifie en novembre, ravivée par la diffusion dans les médias et les réseaux sociaux de photos confirmant la poursuite des démolitions malgré la révision de la législation funéraire annoncée par le Conseil d'Etat le 15 novembre et la suspension temporaire du programme d'évacuation à Zhoukou.

La pétition des universitaires pour la défense des valeurs confucéennes

La publication sur le site internet du Réseau confucéen de Chine, *Zhongguo rujiao wang*, deux pétitions à l'appel de personnes pour la plupart du monde académique participe de ce phénomène aux formes variées du « retour à la fois important et croissant de la référence à la tradition chinoise classique et notamment au « confucianisme » dans la société chinoise contemporaine³¹. Le 8 novembre, une première pétition en ligne signée par 26 personnalités du monde académique et des lettres, appelle à l'arrêt immédiat du programme de destruction des tombes condamne la brutalité (*yeman*) de ces démolitions « perpétrées au mépris des valeurs confucéennes de piété filiale et du respect aux ancêtres ». Aux premiers signataires s'ajoutent quelques heures plus tard les signatures provenant pour une bonne part du monde académique, mais incluant aussi des juristes, des journalistes et des hommes d'affaires. La pétition, également relayée par les forums de discussion, rappelle que « le respect et le culte des ancêtres est une importante croyance (*xinyang*) du peuple chinois (*zhongguo minzhong*) », que « suivre la voie de la piété filiale (*xiao*) est la plus importante tradition de la culture chinoise », « les rites aux tombes sont une grande tradition politique chinoise ». La démolition des tombes y est dénoncée comme « une sérieuse violation de la liberté de croyance, qui porte atteinte à la culture chinoise, il s'agit d'une conduite violente, barbare qui heurte les sentiments des gens, elle doit être arrêtée sans plus tarder ^{32!} »

Le 21 novembre, une seconde pétition, à l'appel de 35 premiers signataires, paraît à la suite de l'annonce le 16 novembre par le Conseil d'Etat d'un amendement apporté à l'article 20 de la législation des funérailles qui annule la disposition autorisant son application forcée en cas de non respect des ordonnances locales³³. La pétition loue cet amendement, mais persiste dans sa

31 Sur la redécouverte du « confucianisme » en Chine, voir S. BILLIoud et J. THORAVAL, « *Jiaohua*, le renouveau confucéen en Chine comme projet éducatif », *Perspectives chinoises*, (4) 2007, p. 4-21 ; « *Lijiao* : le retour en Chine continentale de cérémonies en l'honneur de Confucius », *Perspectives chinoises*, (4) 2009, p. 87-107. Voir aussi le numéro thématique *Regards sur le politique en Chine aujourd'hui*, *Cahiers d'Extrême-Orient, Extrême-Occident, Cahiers de recherches comparatives*, (31) 2008.

32 « *Guanyu liji tingzhi "pingfen yundong" de jinji huyushu* ». Le texte de la pétition à signer par voie de messagerie électronique à l'adresse suivante (sparkfirst@163.com) est publié le 8 novembre 2012 sur le site internet du Réseau du confucianisme en Chine, *Zhongguo rujiao wang*. http://chinarujiao.net/p_info.asp?PID=16077, consulté le 13 janvier 2013.

33 Le texte de la seconde pétition à signer par voie de messagerie électronique à l'adresse suivante, (sparkfirst@163.com) est publié le 21 novembre 2012 sur le site internet du Réseau du confucianisme en Chine,

critique des autorités locales de Zhoukou, accusées d'avoir tardé à **le respecter** **cet amendement** et de continuer les évacuations forcées après son adoption. De nouveau est rappelé que les autorités de la préfecture n'ont pas le droit de recourir à une telle violence. Le texte les invite à répondre aux aspirations des citoyens. Les autorités de la province et particulièrement celles de la préfecture de Zhoukou y sont accusées de ne pas suivre la voie « plus sage » ouverte par l'amendement du Conseil d'Etat. La pétition conclut sur un appel à reconsidérer la réforme funéraire entreprise depuis le siècle dernier.

La révision de la législation funéraire par le Conseil d'Etat confirme l'attention portée par les autorités centrales. L'article 20 de la législation funéraire prévoit que « si au terme de la période fixée par le bureau des affaires civiles, les contrevenants n'ont toujours pas pris de dispositions pour respecter la législation funéraire (l'inhumation sans procéder à la crémation et la construction de tombes en dehors des sites funéraires collectifs), le bureau des affaires civiles pourra « l'exécuter par contrainte » (*keyi qiangzhi shixing.*) L'amendement apporté dans le cadre du décret n°628) qui rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 supprime la clause exécutive (*qiangzhi shixing*) dont les autorités de la préfecture de Zhoukou ont abusé.

La révision de la législation funéraire a une portée considérable, même si elle donne lieu à diverses interprétations. De l'avis de certains experts, la suppression de cette disposition signifie que les Affaires civiles ne pourront plus désormais avoir recours à la force pour imposer la réforme funéraire, et oblige à plus de dialogues et de concertations avec les villageois³⁴. D'autres interprétations sont proposées, notamment par un dirigeant de Zhoukou pour qui il suffira de s'en remettre désormais au tribunal pour faire appliquer les ordonnances locales d'évacuation des tombes³⁵. Quoi qu'il en soit, pour les nombreuses voix qui s'expriment sur les forums de discussion, cet amendement qui n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 2013 doit signer l'arrêt immédiat de ce programme d'évacuation. Les autorités locales sont désormais accusées d'enfreindre la loi en ignorant la révision de la législation funéraire.

La vague d'indignation de Novembre

De nouveau la force de l'image. La diffusion dans les média et les réseaux des images de

Zhongguo rujiao wang. http://chinarujiao.net/p_info.asp?PID=16320, page consultée le 14 janvier 2013. De nombreux blogs accueillent cette pétition.

34 « Henan Zhoukou lin ting tuixing pingfen fugeng » (Arrêt provisoire des travaux de nivellement des tombes dans la préfecture de Zhoukou dans le Henan), *Xinjingbao*, 21 novembre 2012.

35 « **Pingfen fugeng bu hui yin wangshang chaonao er tingzhi** » (Le chahut sur le net ne va pas arrêter le programme d'évacuation des tombes pour la remise en culture des terres agricoles), *Fazhi ribao* (Legal Daily), 22 novembre 2012, consulté le 21 janvier 2013 (<http://epaper.legaldaily.com.cn/fzrb/content/20121122/Articel04002GN.htm>)

démolition, après la révision de la législation funéraire, ravive les réactions. « *La destruction forcée des tombes n'est plus permise à partir de l'an prochain !* » (*qiangzhi pingfen mingnian jiang quxiao*) s'insurge l'auteur de la légende qui accompagne une photo de démolition publiée en boucle³⁶.

L'enquête publiée en juillet dans un quotidien de la capitale avait attiré l'attention sur les mesures expéditives exercées par les autorités de la Préfecture de Zhoukou pour appliquer la réforme funéraire. Quelques mois plus tard, le 15 novembre (soit la veille de l'annonce de la révision de la réglementation funéraire), c'est au *Nanfang Zhoumo* (Southern Weekend), un hebdomadaire de la province du Guangdong, en Chine méridionale, connu pour ses enquêtes dénonçant des scandales³⁷, qu'un cadre du bureau de la propagande de la municipalité de Pékin originaire d'un village de Zhoukou, confie un billet intitulé « Faut-il avoir recours à des méthodes aussi simples et brutales pour évacuer les tombes³⁸ ? » Ce témoignage à visage découvert, signé de son nom et indiquant sa fonction, concourt à la flambée des réactions qui se multiplient depuis octobre.

Contacté en urgence par un cousin du village, l'homme y livre son impuissance à intervenir, non sans reprocher à sa famille de lui attribuer des pouvoirs qu'il n'a pas :

« Il y a quelques jours, j'ai reçu un appel téléphonique d'un cousin de mon village du Henan, dans la préfecture de Zhoukou. D'une voix agitée il me dit : Xue (son prénom) ils sont en train de raser les tombes chez nous, les tombes de grand-père et de grand-mère vont être détruites. Trouve vite une solution ! (...) si nous ne déplaçons pas les tombes, elles seront démolies par un bulldozer.

Mais que puis-je faire ? Ma famille pense sans doute que « parce que je suis nourri par l'argent public » (expression qui désigne le fonctionnaire) qu'il me suffit d'ouvrir la bouche pour résoudre le problème. Comment peuvent-ils imaginer qu'un modeste cadre comme moi, fût-il en poste à la capitale, puisse se transformer en char de combat ? Mais qui diable suis-je pour eux ?³⁹ »

Sans critiquer la réforme funéraire, il reproche aux autorités locales de faire preuve d'autant d'insensibilité.

36 A la suite de la presse et des blogs chinois les media occidentaux relatent brièvement l'affaire (cf. « La ville de Zhouou exproprie ses morts », le 23 novembre 2012 dans le blog francophone Weibo tenu par le journaliste François Bougon, <http://weibo.blog.lemonde.fr/tag/pingfen-style/>.)

37 Voir la fiche du *Courrier international* en ligne, courrier.international.com

38 « Henan pingfen yiding yao cubao ma? » (Faut-il avoir recours à des méthodes aussi simples et brutales pour évacuer les tombes?), *Nanfang Zhoumo*, 15 novembre 2012. Le texte du *Nanfang Zhoumo* est repris sur de nombreux blogs, parmi lesquels celui du journaliste indépendant Yang Yi (*Jizhe Yangyi de Blog*) <http://blog.sina.com.cn/yym>.

39 « Henan pingfen yiding yao cubao ma? », *ibid.*

Je sais que la société d'aujourd'hui connaît une importante pression démographique. De surcroît, l'essor fulgurant de l'urbanisation entraîne une perte considérable de terres agricoles. A terme on ne peut pas continuer à inhumer les morts sur les terres arables . Mais l'évacuation des tombes doit-elle se faire avec des méthodes aussi simples et brutales⁴⁰ ? Il y a sûrement d'autres moyens plus rationnels et tranquilles pour amener les gens à se faire à l'idée. Par exemple on pourrait adopter une méthode moins quantitative, ne pas déplacer dans un premier temps les tombes anciennes. Par contre la crémation devra être obligatoire à partir de maintenant. De cette manière on pourrait avancer graduellement, ce qui atténuerait de beaucoup la réaction des gens. Des amis m'ont dit que les nouveaux cimetières du district de Minquan dans le Henan étaient vraiment biens, les autorités locales y auraient investi des centaines de milliers de yuan ⁴¹».

Ce qui choque c'est surtout le recours à la force, la brutalité. Ce fonctionnaire affecté au bureau de la propagande de la municipalité de Pékin ne s'oppose pas à la réforme funéraire, mais condamne le manque de concertation, la violence perpétrée par les autorités locales. Il invite au dialogue, suggère dans un premier temps de conserver les anciennes tombes, mais d'imposer l'incinération et l'inhumation dans les cimetières collectifs.

L'autre jour j'ai entendu aux informations le secrétaire du parti de la Province du Guangdong dire avec humour qu'après sa retraite il retournerait travailler à la campagne. C'est aussi mon intention. De revenir au village natal à ma retraite, d'y élever des porcs, d'y planter quelques arbres fruitiers, et de me nourrir de mon jardin potager . J'ai passé de longues années à la ville, et la raison pour laquelle chaque année je n'oublie pas d'y revenir malgré les efforts que cela me coûte, c'est parce que dans ce pays se lovent mes meilleurs souvenirs d'enfance, c'est ici que vieillissent nos parents âgés, c'est ici que se trouvent les tombes de nos ancêtres depuis des générations. C'est la maison où le fils vagabond confie ses sentiments et ses peines, c'est le lieu dont il rêve, quelque soit l'endroit où il se trouve. Raser les tombes revient à nous priver de nos racines (littéralement nous transforment du jour au lendemain en ces plantes d'eau qui poussent sans racines). Que cette terre soit pauvre ou riche, cela revient au même. Qui serait disposé à maintenir des liens avec ceux qui ont rasé les tombes de ses ancêtres ?

Depuis ma famille m'a envoyé des photos. Les tombes de nos arrière-grands-parents et de nos grands-parents qui reposaient sur la colline ne sont plus qu'un champ de ruines. Je suis sans voix, dévastée par la douleur.

Chu Xueji, Chercheur auprès du Bureau de la propagande, Municipalité de Pékin ⁴²»

40 Souligné par nous.

41 Ibid.

42 Ibid.

A un groupe de jeunes gens, les images de démolition inspirèrent la production d'un clip vidéo insolite de plus de 6 minutes intitulé "le style du nivellement des tombes" (*pingfen style*) qui parodie le clip « le style gangnam » du chanteur coréen Psy lancé en juillet 2012. La parodie chinoise en ligne sur les plate-formes de partage tels que Youku y met en scène des revenants délogés de leurs tombes errant dans la campagne et aux abords de bourgs. Sur le refrain « J'ai peur du style de la démolition des tombes » (*wo pa pingfen style*), le chant entonne un pamphlet sur le sort commun des morts et les vivants les plus modestes dans ce « *pays qui est le mien* » à être les victimes de l'expropriation. « *Nos ancêtres délogés ont perdu leur maison (...) Les empereurs mythiques et les empereurs des Ming ont droit à des mausolées grandioses, mais nos (modestes) ancêtres, eux, sont obligés de ramper comme des insectes.* » accuse le chant. « *Je ne suis ni Laozi ni Nüwa, je ne possède pas de palais, mais j'ai un pays (...). Je ne porte pas de soie, je n'ai pas de carte verte (allusion aux détenteurs du droit de résidence aux États-Unis). Je n'ai pas de droit, j'ai un pays (...) l'égalité paraît bien loin, et le bonheur qu'on nous offre n'est pas authentique (...) Toi, tu vis retranché-e dans ta coquille d'escargot (désignation des maisons frappées de démolition dont les propriétaires résistent), et quand tu meurs tu n'as même pas de logement⁴³.* »

Un cadre de Zhoukou local traita avec mépris les réactions relayées par les médias et les forums de discussion de "chahut sur l'internet"⁴⁴. Selon lui « ce chahut » n'allait pas arrêter le programme de remise en culture des terres agricoles occupées "illégalement" par des tombes. L'arrêt temporaire prononcé par la Préfecture de Zhoukou à la suite de l'annonce de la révision de la réglementation funéraire, le serait surtout dans le but de donner aux autorités le temps de se retourner⁴⁵. Ce « chahut sur le net » témoigne cependant, nous semble-t-il, de la capacité intacte du culte des morts à mobiliser les inspirations des vivants en situation de conflits de nature sociale ou politique. Il montre aussi le rôle d'une presse dont les enquêtes sur le terrain contribuent à la dénonciation, fut-elle relative, des abus et des scandales.

Ces villages du Henan ne sont pas les premiers à subir les conséquences de leur intégration dans des zones urbaines en développement et de la mécanisation de l'agriculture. La vague d'indignation prend place dans le contexte social et politique en recomposition d'une Chine

43 Sur la plate-forme Phénix (Fenghuang wang), <http://v.ifeng.com/vblog/fun/201212/3f9f830c-1d70-4a41-860a-a3bc90b79e54.shtml>.

44 « **Pingfen fugeng bu hui yin wangshang chaonao er tingzhi** » (Le chahut sur le net ne va pas arrêter le programme d'évacuation des tombes pour la remise en culture des terres agricoles), *Fazhi ribao* (Legal Daily), 22 novembre 2012, <http://epaper.legaldaily.com.cn/fzrb/content/20121122/Article04002GN.htm>) consulté le 21 janvier 2013.

45 « Arrêt provisoire des travaux de nivellement des tombes dans la préfecture de Zhoukou dans le Henan » (Henan Zhoukou lin ting shi tuixing pingfen fugeng), *Xinjingbao*, 21 novembre 2012.

travaillée par les forces d'une contestation sociale croissante qui dénonce l'exploitation des travailleurs migrants, les expropriations illégales de terres cultivables et des habitations et la corruption. Ces raisons d'une colère sociale attisée par l'essor des inégalités traversent les discussions sur les forums de partage. L'expulsion des morts de leurs tombes champêtres apparaît comme un ultime outrage à l'encontre de ces modestes citoyens que l'on va jusqu'à priver de « vivre leur mort en paix. »

Les réactions examinées manifestent de prime abord l'investissement émotionnel important dont continue à faire l'objet la sépulture. Le site funéraire n'est pas le seul lieu où se fixe la mémoire des morts, où se ritualise et se réalise la continuité de la relation entre les vivants et les morts. Le culte des morts, ou plus exactement des proches parents (qui ne se confond pas avec le culte lignager des ancêtres) prend également place au domicile où est conservé un support de commémoration (qui peut être un « siège d'âme », *shenwei*, – tablette en bois ou en papier) ou bien, sous sa forme de plus en plus commune, une photographie en noir et blanc. En ville la tablette et/ou la photographie du défunt peut être confiée à un temple. Le site funéraire joue un rôle auquel ne se substituent pas ces supports de commémoration. Les profondes transformations apportées au traitement funéraire à la suite des réformes introduites par l'Etat n'ont pas vraiment affecté l'important investissement sur le site funéraire. L'affluence dans les cimetières à la périphérie des villes lors des fêtes calendaires des morts, *qingming* le 5 avril et, à une moindre échelle, la fête automnale de *chongyang*, montre un attachement intact à ces rituels⁴⁶.

Les tombes champêtres des villages semblent d'autant plus investies. Les premières paroles de la chanson qui accompagne le clip-vidéo « le style du Pingfen » rappellent que « *les rites calendaires de qingming de nettoyage des tombes sont une tradition millénaire.* » Ailleurs un internaute remarque avec ironie que l'inscription de la fête de *qingming* en 2007 au calendrier officiel⁴⁷ ne s'accompagne pas d'un plus grand respect pour les tombes, « *ce port d'attache spirituel* » qu'elles représentent pour ceux, de plus en plus nombreux à quitter leur village pour des destinées urbaines souvent précaires. Au-delà des valeurs familialistes portées par le culte des ancêtres, les tombes champêtres et les rituels familiaux qui leur sont associés incarnent l'image d'une ruralité qui reste le socle fondateur d'une identité chinoise moderne. La défense des

46 La pratique récente de dispersion des cendres dans les régions côtières est encore marginale mais son développement est à envisager qui préfigure, à notre avis, comme dans d'autres sociétés, un déplacement du lieu de commémoration des proches défunts (notamment le dépôt de tablettes dans des temples.)

47 Sur l'inscription de fêtes traditionnelles dans le calendrier officiel, voir B. DAVID, « Fêtes calendaires », in *Dictionnaire de la Chine contemporaine*, Armand Colin, 2006, p.107-108 ; X. B. HE & J. L. ROCCA, « Une tortueuse trajectoire : patriotisme et fêtes traditionnelles dans la Chine des réformes », *Critique internationale*, (58/1) 2013, p. 73-92.

traditions funéraires participe, nous semble-t-il, de l'engouement actuel en Chine pour la campagne qui se manifeste à travers un tourisme rural florissant. Dans la Chine urbanisée, la campagne est un des territoires d'une tradition qui est source de sinité.